



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0542**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux d'une parcelle située 29 route du Millénaire

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0542**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux d'une parcelle située 29 route du Millénaire**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de son projet immobilier, la société FB Promotion a sollicité la Métropole de Lyon pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée BR 29 située 29 route du Millénaire à Saint Genis Laval, jouxtant la parcelle BR 38 lui appartenant.

L'emprise à déclasser forme une bande de terrain qui ne présente pas d'utilité pour la Métropole. Sa cession permettrait de clarifier la limite avec le domaine public, l'acquéreur assurant l'entretien du mur se trouvant au fond de cette emprise.

II - Déclassement

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée BR 29, d'une superficie d'environ 188 m², située 29 route du Millénaire à Saint Genis Laval.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux existants sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, Grt Gaz, GRDF, la Ville de Saint Genis Laval, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, Numericable et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la société FB Promotion.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La société FB Promotion ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la cession se fera au prix de 24 000 €.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 29 décembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la parcelle cadastrée BR 29, d'une superficie d'environ 188 m², située 29 route du Millénaire à Saint Genis Laval.

2° - Approuve la cession par la Métropole, issue de la parcelle BR 29 à titre onéreux, pour un montant de 24 000 € à la société FB Promotion, d'une emprise d'environ 188 m², située 29 route du Millénaire à Saint Genis Laval, dans le cadre d'une régularisation foncière d'un délaissé de voirie inutilisé.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 40 000 000 € sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 24 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 884,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 24 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.